

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 46-350-1926 Indemnités

n° 46-350-1926

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 16 janvier 1926
Numéro JO n° 350 du 31/01/1926	Date du numéro 31 janvier 1926

TEXTE INTÉGRAL

le taux de l'indemnité de zone est fixé pour l'année 1926 à 12 francs par jour pour le chef-lieu et à 15 francs par jour pour les postes de l'intérieur.